



Délégation de pouvoir dans une société

Par Clermontois63

Bonjour,

En tant que directeur d'exploitation, je bénéficie d'une délégation de pouvoir pour notamment la rédaction et la signature des contrats de travail.

Dans le cadre de cette délégation, quand je signe un document comme un contrat de travail pour un salarié, est-ce que je dois faire précéder ma signature de mon nom et prénom ou le nom et prénom du gérant doivent être noté avec la mention P.O. avant ma signature ?

Par Indigo

Bonjour Clermontois63,

Pour info :

<https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/dirigeant-entreprise/delegation-pouvoir-modele/#ancre4>

Cordialement,